



# Avec VTF, des vacances PARTAGÉES !

Grâce au partenariat établi entre la SRIAS Ile-de-France et VTF "L'Esprit Vacances", les agents des services de l'État en Ile-de-France et leurs familles peuvent accéder à des séjours à des prix préférentiels.

VTF "L'Esprit Vacances" propose des séjours vacances vers plus de 100 destinations en France et à l'étranger en pension complète, demi-pension et location.

Animations adultes et clubs enfants de 3 mois à 17 ans, gratuits.

#### Tarifs préférentiels accordés aux agents SRIAS

Tarifs modulés selon le quotient familial en haute saison.

5 à 17% de remise selon les dates et les destinations

• Périodes grises : -10% pour tous (ou -17% si votre QF est inférieur ou égal à 640€)

• Période blanches et voyages : -5%

• Adhésion VTF offerte (valeur 40€)

• Accès aux offres solidaires SRIAS : 25% de remise sur une sélection de destinations pour les foyers dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1080€.

La SRIAS participe aux frais de séjours selon les modalités définies ci-après.



## Modalités 2016 de la participation SRIAS

La SRIAS IDF subventionne 1 dossier par agent et par an (si couple de fonctionnaires, possibilité de 2 dossiers dans l'année). La durée du séjour doit être de 5 nuits minimum et de 14 nuits maximum. 2 semaines consécutives. Il est possible de changer de site en milieu de séjour.

Pour la subvention, sont considérés l'agent et les membres de son foyer fiscal, ses enfants mineurs dans tous les cas (garde partagée...) et les petits enfants mineurs.

Dans tous les cas la participation est calculée sur la base du quotient familial de l'agent.

Calcul du Quotient Familial Mensuel :  
 $Q.F.M. = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

Séjours dont le tarif est soumis au quotient familial	
Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
< ou = à 630€	60% des frais de séjour avec un maximum de 1000€
Entre 631 et 1150€	60% des frais de séjour avec un maximum de 600€
Entre 1151 et 2000€	60% des frais de séjour avec un maximum de 300€
> ou = à 2001€	30% des frais de séjour avec un maximum de 100€
Séjours à tarifs uniques non soumis au quotient familial	
30% des frais de séjour avec un maximum de 600€ quel que soit le quotient familial de l'agent	

Code partenaire SRIAS à communiquer au moment de votre réservation : 585 993

### Règles de fonctionnement

Vous devrez impérativement fournir à VTF "L'Esprit Vacances" les justificatifs suivants :

- photocopie du dernier bulletin de salaire émanant d'un ministère d'Etat (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant de la dérogation pour 2016 ou une copie du dernier bulletin de pension ou un justificatif de pension pour les retraités.
- photocopie du dernier avis d'imposition du foyer.

Les réservations ne pourront être validées que sur présentation de ces pièces.

Les réservations seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS Ile-de-France pour 2016 et des places disponibles

Dans le cas où la subvention allouée est épuisée ou si l'agent souhaite effectuer plusieurs séjours, les réservations auprès de VTF restent possibles. Elles ne seront pas subventionnées mais les tarifs préférentiels seront appliqués.

Brochures gratuites, renseignements et réservations par téléphone

0 969 320 615

Service gratuit  
+ prix appel

En savoir + et découvrir les offres de VTF "L'Esprit Vacances"

www.vtf-vacances.com